CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 1 : Les prises de commandes étant subordonnées à l'acceptation par l'acheteur des conditions ci-dessous énoncées, toutes le clauses et conditions contraires pouvant figurer sur les commandes ou imprimés de l'acheteur ou de son représentant sont nulles et non avenues.

ARTICLE 2 : Toute commande passée est prise en compte dans une délai de 72 heures, passé ce délai, celle-ci est réputée confirmée.

Toute modification ou annulation ne sera acceptée que si elle était fait sous 10 jours à partir de la date de passation de commande et au minimum 5 jours avant la date de livraison prévue. Elle devra être effectuée en recommandé avec A/R.

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PAIEMENT

Le règlement de la commande, visée à l'article 2, précise le mode de règlement qui s'effectue soit :

- Par chèque sous 10 jours date de facture
- Soit par virement (procédure en annexe)

Le non-respect du délai de règlement accordé lors de la passation de la commande entraînera l'application d'un intérêt de retard égal au taux d'intérêt légal multiplié par trois (loi LME n° 776 du 4 août 2008 applicable au 01/01/2009)(soit 3 fois le taux légal).

ARTICLE 4 - RECLAMATIONS

Toute réclamation ne peut autoriser le report de paiement de la commande à la date fixée.

Aucune réclamation ne peut être prise en compte si la SAS CHOCATINE n'a pas reçu une lettre recommandée dans un délai de 72 heures à compter de la date de livraison.

Si la réclamation est justifiée, celle-ci fera l'objet d'un échange ou d'un avoir.

ARTICLE 6 - RETARD DE LIVRAISON

En cas de retard de livraison, du à un cas de force majeure, de retard non prévue dans la livraison de ses fournisseurs ou de livraison défectueuse, l'acheteur ne pourra exiger du vendeur la livraison à la date préalablement fixée, ni à quelque indemnité que ce soit.

ARTICLE 7 - FORCE MAJEURE

Sont considérés comme « cas de force majeure »

- L'incendie, l'inondation ou tout autre accident ayant causé la destruction complète ou partielle de l'entreprise, de ses stocks ou approvisionnements, ou l'arrêt de son exploitation.
- La grève et le lock-out, sans qu'il soit besoin de rechercher par le fait de qui le mouvement a pris naissance.
- Le manque de force motrice ou de matière première résultant d'une cause d'ordre général, tel que l'arrêt des transports, l'interruption du courant électrique, le bris de moteur.
- Toute autre cause suspendant le travail au magasin, sans qu'elle résulte de la volonté du vendeur.

Sont également assimilés au « cas de force majeure » :

- Les faits visés dans le paragraphe précédent, lorsqu'ils se produisent chez tout fournisseur du vendeur dont dépend l'exécution du marché.

ARTICLE 8 – CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Le vendeur se réserve la propriété des marchandises livrées à sa clientèle jusqu'à complet paiement des factures correspondantes.

En cas de redressement ou de liquidation judiciaire de l'acheteur, le vendeur aura le droit de revendiquer la propriété des biens vendus, conformément aux dispositions des articles 121 et 122 de la loi du 25 janvier 1985.

ARTICLE 9 - CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICATION

En cas de procédure contentieuse, le lieu de juridiction est celui du domicile du vendeur, à moins que celui-ci ne décide de porter le litige dans la juridiction de l'acheteur.

POLITIQUE DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations collectées par SAS CHOCATINE directement auprès de vous, lors de la complétude de ce bon de commande ayant valeur contractuelle, font l'objet d'un traitement automatisé et / ou manuel ayant pour finalité le suivi de la prestation proposée au client

Ces informations sont à destination de SAS CHOCATINE.

Ces données seront conservées pour une durée maximale de 10 ans.

Conformément au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 (dit « Règlement Général sur la Protection des Données ») et à la loi française 78-17 du 6 janvier 1978 (dire « Loi Informatique et Libertés ») modifiée, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (« droit à l'oubli »), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données personnelles après votre décès.

Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre courrier papier à l'adresse : SAS CHOCATINE, Boutique Jeff de Bruges, Espace Anjou, 75, avenue Montaigne, 49100 ANGERS ou d'adresser votre demande par courrier électronique à l'adresse suivante : chocatine@free.fr.

Merci de joindre la copie de votre pièce d'identité.

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.